

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°117/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55
Membres titulaires présents : 38
Membres votants : 42

L'an Deux mille vingt-cinq, le 1^{er} octobre 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE A.,

Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRESNOY, CHEVALIER, LEPOIX, CAPRON, SOUILLARD, MINET, LICOUR,
Mrs LEITAO, VIGNON, ALEXANDRE E., LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BOULLET, LEBLANC J-M.

Pouvoirs :

Mme LEPOIX donne pouvoir à Mr CARLIER,
Mme SOUILLARD donne pouvoir à Mr PARMENTIER,
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA,
Mme LICOUR donne pouvoir à Mr DELATTRE.

Secrétaire de séance : Mr PARMENTIER

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR LE SOUTIEN AUX FORMATIONS BAF A/BAFD

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence jeunesse ;

Vu la délibération n° 68/2023 en date du 13 Juin 2023 autorisant le Président à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles 2023-2027 ;

Madame la Vice-Présidente en charge de la jeunesse indique que depuis plusieurs années la Communauté de Communes participe au financement de BAFA et de BAFD des jeunes de notre territoire.

En effet, Les formations BAFA et BAFD constituent un levier d'engagement citoyen, voire d'insertion professionnelle, notamment pour les jeunes adultes. Or, le coût de la formation peut constituer un frein. Ainsi, en complément de la majoration de l'aide nationale BAFA et de la simplification de ses modalités d'octroi, la possibilité de développer à nouveau les formations BAFA/BAFD permet de dynamiser le dispositif et peut contribuer à résorber la pénurie d'animateurs en accueil de loisirs et séjours de vacances.

Dans le cadre de la CTG et de la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027, la branche Famille de la CAF rétablit la possibilité d'accompagner les collectivités sur le développement du volet jeunesse et prévoit la possibilité de financer les formations BAFA/BAFD supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, la Communauté de Communes pourra bénéficier dans le cadre des financements BAFA/BAFD d'une subvention de la CAF calculée sur la base des sessions effectuées dans la limite de la dépense réelle N.

La présente convention de financement est conclue du 01/01/2025 au 31/12/2027.

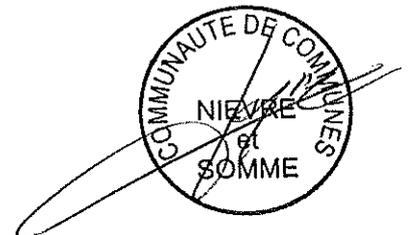
Madame la Vice-Présidente propose aux membres du conseil de délibérer pour autoriser le Président à signer cette convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le soutien aux formations BAFA/BAFD

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ↳ AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le soutien aux formations BAFA/BAFD,
- ↳ AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 6 octobre 2025 et de sa publication le 9 octobre 2025.

